



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 27 avril 2026

| | |
|--|----|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 19 |
| VOTANTS | 19 |
| QUORUM | 10 |
| DATE DE CONVOCATION | |
| 20 avril 2026 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| 04/05/2026 | |
| Codification : 4.2 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 30 AVR. 2026 et publication du 30 AVR. 2026 | |
| Le Maire, Patricia PERRET | |
|  | |

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-sept avril**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt avril deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Vincent COLAS, Céline LAREURE, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Corentin DESCOURS, Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS et Anne-Laure BOURGEON.

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Julien PORTE

OBJET : 2026-049 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Madame le Maire expose à l'assemblée :

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour réaliser des tâches liées à l'entretien des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée :

De créer, à compter du 1^{er} juin 2026, un emploi non permanent à temps non complet à hauteur de 50 % d'un temps complet, soit 17h30. L'organisation du temps de travail s'effectuera par une présence de deux semaines par mois à temps complet, selon un calendrier établi d'un commun accord entre l'agent et la commune de PERREUX, dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée prévisible de 3 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260427-2026-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

- Entretien des espaces verts
- Travaux de voirie
- Nettoyage du bourg
- Réalisation de petits chantiers d'aménagement paysager
- Entretien dans les bâtiments
- ...

La rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe (Indice Brut 499 – Indice Majoré 435).

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** la proposition du Maire ;
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent ;
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 27 avril 2026

Le Maire,

Patricia PERRET



Le secrétaire de séance

Julien PORTE

Le Maire :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260427-2026-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026